

# L'inscription aux téléprocédures du MAA

## S'inscrire avec un n° SIRET

### pour déclarer un dossier sur TéléCALAM

Version revue au 20 décembre 2017

**Pour utiliser TéléCALAM, vous devez vous inscrire auprès du ministère chargé de l'agriculture afin de disposer d'un compte de connexion.**

Si vous avez déjà utilisé TéléCALAM ou LOGICS avec un N°SIRET, votre mot de passe est réutilisable.

Si vous avez oublié votre mot de passe ou bloqué votre compte, reportez-vous à la [procédure pour débloquent un compte TéléCALAM ou créer un nouveau mot de passe](#).

Pour vous inscrire, munissez-vous de votre n° SIRET et votre code TéléPAC 2017, si vous l'avez conservé.

Si vous ne connaissez pas votre SIRET : contactez votre Centre de Formalités des Entreprises (CFE).

## Pour effectuer une demande d'inscription :

1. Accéder au service d'inscription :

- directement à l'adresse [https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription\\_usager/](https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usager/)

- via le site [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) en consultant la démarche dédiée à l'indemnisation des calamités agricoles, dans l'encart « Télé-procédure » :

**Télé-procédure**

- Si vous disposez déjà d'un compte TéléCALAM : accédez en toute sécurité au site TéléCALAM  - 77.7 ko - 10/07/2014
- Si vous souhaitez créer ou activer un compte TéléCALAM : accédez en toute sécurité au service d'inscription à TéléCALAM

L'écran d'accueil du service d'inscription s'affiche :

**Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère**

Détails de la procédure d'inscription

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux télé-services et aux ressources sécurisées mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquent leur compte.

Je souhaite créer un compte.

Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.

Je souhaite modifier mon mot de passe.

**Quitter** **Etape suivante**

2. Cocher « **Je souhaite créer un compte** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante.**

L'écran **Mon profil** s'affiche.

3. Cocher « **Je dispose de mon SIRET** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante.**

L'écran **Mes informations** s'affiche.

**Mon profil**

Détails de la procédure d'inscription

Informations :

- Si vous représentez une entreprise, vous devez disposer d'un SIRET. Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site [manageo.fr](http://manageo.fr).
- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.

Je dispose de mon SIRET.

Je dispose de mon NUMAGRIN attribué par le Ministère en charge de l'Agriculture.

Je ne dispose ni d'un SIRET ni d'un NUMAGRIN.

**Quitter** **Etape précédente** **Etape suivante**

**Mes informations**

Vous disposez d'un SIRET.


Afin de pouvoir initier votre demande d'inscription, merci de renseigner l'ensemble des informations suivantes :

N° SIRET :

Nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise :

Prénom :

Code Postal :

 [Changer d'image](#)

[Cliquez ici pour entendre les chiffres à saisir](#)

Saisir les chiffres de l'image :

Informations :

- Si vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne morale, vous devez disposer d'un numéro SIRET.
- Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site [manageo.fr](http://manageo.fr).
- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.
- Si vous êtes un usager du Ministère mais ne disposez pas d'un numéro SIRET, retournez à l'étape précédente et effectuez un nouveau choix selon votre situation.

**Quitter** **Etape précédente** **Etape suivante**

4. Compléter le N° SIRET, Nom, Prénom, Code postal.

5. Recopier les chiffres de l'image et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**. L'écran d'information s'affiche.  
Si votre N° SIRET n'est pas reconnu, le vérifier au près de votre CFE.

### 1er cas : le service détecte que vous possédez un code TéléPAC



L'écran **Activation de mon compte** s'affiche.

6. Cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

7. Si vous possédez votre code TéléPAC de l'année 2017, cocher : « **Je dispose du code TéléPAC** ». Sinon, cocher : « **Je ne dispose pas du code TéléPAC** » et reportez-vous à l'étape 6BIS.

8. Saisir le code TéléPAC de l'année 2017.

Après 5 saisies erronées, si votre compte se bloque, reportez-vous à la procédure de déblocage.

Et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Création du mot de passe** s'affiche

9. Saisir votre mot de passe en respectant les règles

### 2ème cas : le service ne détecte pas de code TéléPAC



L'écran **Confirmation de l'adresse** s'affiche.

6BIS Cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

**Attention : ne pas cliquer sur le bouton **Quitter** sous peine de recommencer toute la procédure**



**d'inscription.**

7BIS. Si votre adresse est correcte, cocher la case « Je confirme... » et cliquer sur le bouton **Envoyer**. Sinon, vous adresser au CFE et recommencer l'inscription 3 jours après.

Gardez la référence de votre demande, elle vous sera utile si le courrier n'arrive pas.

8.BIS Votre demande est terminée : cliquer sur **Terminer**.

de l'encart « Informations ». **Confirmer le mot de passe** en le saisissant sur la seconde ligne et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

10. L'écran **Fin de l'inscription** s'affiche. Cliquer sur le bouton **Terminer**. Votre inscription est terminée.

Vous pouvez vous connecter à **TéléCALAM avec votre n° SIRET et votre nouveau mot de passe, à conserver pour de futures connexions.**

Votre code d'activation sera envoyé par courrier postal du Ministère afin de **créer votre mot de passe et activer votre compte** dans le cas où vous n'avez pas de code TéléPAC.

9.BIS Dès réception de votre code d'activation, accéder au service d'inscription, directement ou via le site mes démarches (cf étape 1).

L'écran du service d'inscription s'affiche.

**Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère**

Détails de la procédure d'inscription

**Informations :**

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

**Avertissement :**

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter      Étape suivante

10.BIS Cocher « **Je souhaite activer mon compte...** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran de **Saisie du code d'activation** s'affiche.

**Saisie du code d'activation**

Vous avez reçu un code d'activation de la part du Ministère en charge de l'Agriculture. Saisissez-le ici après avoir indiqué votre identifiant de connexion.

\*Identifiant de connexion :

\*Code d'activation :

 [Changer d'image](#)

[Cliquez ici pour entendre les chiffres à saisir](#)

\*Saisir les chiffres de l'image ci-dessus :

Quitter      Étape précédente      Étape suivante

## Glossaire

**SIRET** : identifiant d'établissement (14 chiffres).

**TéléCALAM**: téléprocédure de déclaration des calamités.

**Code TéléPAC** : code délivré aux bénéficiaires de la PAC. Il permet de créer le mot de passe sur le service d'inscription.

**Code d'activation** : code envoyé aux agriculteurs par le ministère pour finaliser leur inscription. Il permet de créer le mot de passe sur le service d'inscription.

**Mot de passe** : mot de passe personnel créé par l'agriculteur. Il doit être conservé pour les prochaines déclarations TéléCALAM ou LOGICS par exemple.

11. Renseigner l'identifiant de connexion (SIRET) et votre code d'activation.

12. Recopier les chiffres de l'image et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**. Si vous n'arrivez pas à lire les chiffres, cliquer sur « **changer d'image** » ou activer le son en cliquant sur « **cliquez ici pour entendre les chiffres à saisir** ».

L'écran **Création du mot de passe** s'affiche.

13. Pour créer le mot de passe et activer votre compte, suivre les étapes n° 9 et 10.

Votre inscription est terminée, vous pouvez vous **connecter à TéléCALAM avec votre N° SIRET et votre nouveau mot de passe**, à conserver pour de futures connexions à TéléCALAM.